

ARRETE n°2024 - 636

DIRECTION DES ACTIONS DE SANTE, PMI

Arrêté portant composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale

Date : - 4 AVR. 2024

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Vu les articles L 421-1 et suivants, et R 421-27 à R 421-35 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 2017-2079 du 20 septembre 2017 portant désignation pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté n°2022-2303 du 26 octobre 2022 portant composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin établi le 4 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté n° 2023-0587 du 30 mars 2023 relatif aux modalités d'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté n°2023-2158 du 18 août 2023 portant composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

Considérant la vacance d'un siège d'un membre de l'administration ;

Considérant l'exigence légale pour la Commission Consultative Paritaire Départementale d'être composée en nombre égal de membres représentant le Département et de membres représentant les assistants maternels et les assistants familiaux ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

Arrête :

Article 1

L'arrêté n°2023-2158 portant composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale est abrogé.

Article 2

Le Président du Conseil départemental, Monsieur BOUQUET Florian, est de droit Président de la commission ou son représentant, Madame CEFIS Marie-France, Conseillère départementale déléguée.

Article 3

Sont désignés par le Président du Conseil départemental en qualité de représentants du Département, outre le Président ou son représentant :

Représentants titulaires :

Monsieur CARLES Pierre, 4^{ème} Vice-président du Conseil départemental ;
Madame FICHET Amandine, Directrice des actions de santé, de PMI au sein de la Collectivité ;
Madame GAUTHIER Julie, Directrice de l'enfance, de la famille et de la parentalité au sein de la Collectivité ;

Représentants suppléants :

Madame LAPOINTE Laurence, Cadre supérieure de santé à la Direction des actions de santé, de PMI au sein de la Collectivité ;
Madame MOUGIN Isabelle, Conseillère départementale ;
Madame FISCHER Sabrina, Directrice de l'insertion et du retour à l'emploi ;

Article 4

Ont été élus en qualité de représentants des assistants maternels et des assistants familiaux :

Représentants titulaires :

Madame BAGUEREY Ophélie, assistante familiale ;
Madame MERLE-SONET Corinne, assistante familiale ;
Madame PRIEUR Dominique, assistante familiale ;
Madame DELMER Fanny, assistante familiale ;

Représentants suppléants :

Madame SCALAMANDRE Priscilla, assistante maternelle ;
Madame BARRAUD Stéphanie, assistante familiale ;
Madame LOUYS Sandrine, assistante familiale) ;
Monsieur LOUYS Sébastien, assistant familial.

Article 5

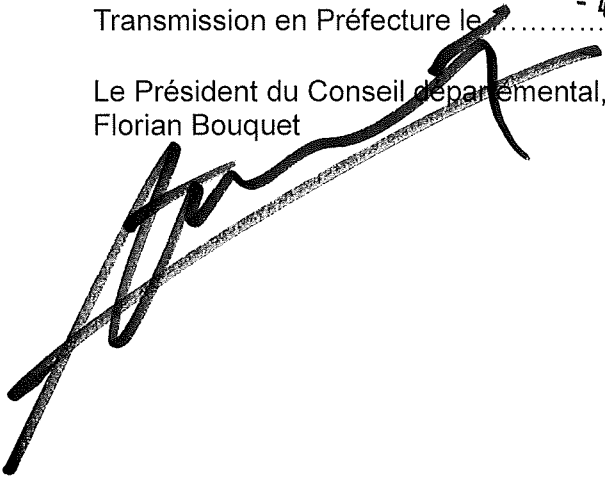
Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- transmis à la Direction des Actions de santé, de PMI ;
- publié sur le site institutionnel du Département.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 090-229000013-20240404-2024_636-AR